

FICHE 085.2	ARTISTE PAYSAGESTION SA	BÂTIMENT Maison Moret - Bâtiment Agrilogie Service de l'Agriculture (SAGR)	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY Yves Golay chef de section, architecte SIPaL DÉLÉGUÉ CCAC Nicolas Gyger MEMBRES DU JURY Emmanuelle Bonnemaison architecte paysagiste FSAP Georges Herbez représentant utilisateur SAGR Véronique Mariani directrice du Gymnase de Morges Daniel Piolino architecte mandataire Guido Ponzo chef de projet, architecte SIPaL
	TITRE DE L'ŒUVRE CULTURES aménagement paysager	LIEU avenue de Marcelin 29 1110 Morges		
	RÉALISATION 2011	N° BÂTIMENT 175.880		
		REMARQUES cf. fiche 085.1 pour complément cf. plaquette architecture #85		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Dans douze ans, on fêtera les cent ans de l'Ecole cantonale d'agriculture. La cour historique, qui sert d'entrée au site de Marcelin, évoquera la mémoire du lieu et les activités pédagogiques du domaine, notamment viticole, vinicole, arboricole et horticole.

On est ici dans un paysage si recherché qu'il est menacé par l'étalement urbain. Marcelin et ses élèves aussi s'urbanisent : gymnase, écoles du bâtiment, école des « arts et métiers verts ». La cour historique de l'école d'agriculture doit exprimer cette mutation. D'abord à l'échelle du territoire, puis à l'échelle du végétal et des matériaux, enfin à l'échelle des usagers.

À l'échelle du territoire

Le projet de cour-jardin entre en résonnance avec le territoire : il reprend la géométrie des lignes des cultures environnantes pour structurer l'entier de la cour, qui devient un parchet, un verger, un plantage, un champ, une pépinière. Le paysage devient jardin qui devient paysage.

À l'échelle du végétal et des matériaux

Le végétal et les matériaux aussi expriment la grande mutation territoriale : dans un contexte qui s'urbanise et se minéralise, l'ancien jardin fait place à des matériaux multi-usages. Le végétal se déploie à partir d'îlots allongés, précieux vestiges des anciens jardins. La topographie de la nouvelle cour respecte celle, légèrement irrégulière, de l'ancienne.

À l'échelle des usagers

Elèves des écoles, exploitants du domaine, collaborateurs du service d'agriculture, visiteurs utilisent la cour-jardin comme : passage à pied, passage à machines, récréation, rencontre, marché, expositions et spectacles en plein air. La cour-jardin devient un lieu de rencontre entre la ville et la campagne.

Cour/jardin

L'organisation spatiale du site est agricole : cours, terrains de sports, parkings s'harmonisent avec bâti, jardins, parchets, plantages et cultures environnantes. Le projet « cultures » s'insère dans cet ensemble

Vues

Léman et Mont-Blanc vers le sud, vignoble en amont, habitations à l'est, le projet respecte ces percées vers l'extérieur. À l'intérieur de la cour, la perméabilité visuelle est assurée à la hauteur des yeux, entre arbres/arbustes et herbe. Quelques buissons donnent localement plus d'intimité.

Passages et flux

Les flux piétons à travers la cour-jardin se font surtout dans la direction est-ouest. Le projet offre de multiples et généreux passages dans cette orientation. Les passages nord-sud pour les machines sont aisés. Toutes les entrées sont visibles et aisément accessibles. Le futur bâtiment laissera à l'ouest la place à un large accès piéton au gymnase. L'entrée principale au bâtiment d'Agrilogie sera plus évidente.

Végétaux

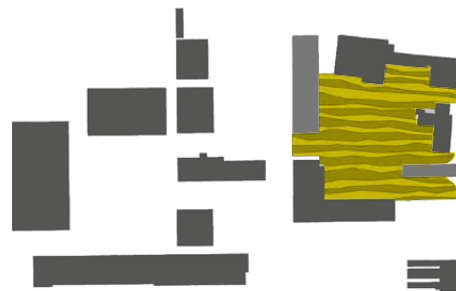
Les végétaux choisis expriment la culture du jardin depuis longtemps enseignée à Marcelin. Ce sont surtout des arbres (pins sylvestres, catalpa commun, bouleau de l'Himalaya), et des arbustes (arbre caramel, févier d'Amérique, aulnes glutineux), indigènes et exotiques. Une nouvelle strate herbacée sera plantée, ou simplement semée. À terme, les arbres et les arbustes seront progressivement replantés selon des critères pédagogiques.

Entretien

L'entretien sera simple et facilité par rapport à la situation actuelle.

Paysagement SA





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la maison Moret et du bâtiment Agrilogie, occupés par le Service de l'Agriculture (SAGR) à Morges, le Service Immeuble, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL) a organisé un concours sur invitation pour l'animation artistique sur le site.

Cette procédure sur invitation a été choisie par la Commission d'animation Artistique (CoArt) constituée conformément au Règlement cantonal concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE, édition du 01.06.2009).

Le concours a porté sur l'élaboration d'un projet d'aménagements extérieurs renforçant l'identité de l'un des espaces de référence du site de Marcelin, défini par les anciens bâtiments de l'Ecole d'agriculture. Il est notamment souhaité que le caractère du projet évoque la mémoire du lieu et les activités pédagogiques du domaine, notamment viticole, vinicole et arboricole. Cet espace devra être accessible à l'ensemble des usagers du complexe et complètera le réseau des aménagements extérieurs existant.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les architectes paysagistes suivants à participer au concours:

Paysagegestion SA LAUSANNE
Cécile Albana Passet LAUSANNE
Profil Paysage SàRL YVERDON

Cécile Albana Passet a renoncé à participer au concours, elle a été remplacée par:
Pascal Heyraud NEUCHÂTEL

EXAMEN DES PROJETS

Chaque participant a déposé un dossier dans les délais et formes prescrites.

La présentation des projets devant le jury a eu lieu le mardi 1^{er} février 2011 dans les locaux du SAGR sur le site de Marcelin.

Chaque concurrent avait environ 20 minutes pour la présentation de son projet, suivie d'une brève discussion avec le jury.

Les travaux présentés ont été évalués sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique:

- qualité conceptuelle de l'intervention en relation avec les objectifs du cahier des charges et en particulier sa capacité à être réalisé par étapes;
- relation avec les composantes paysagères existantes et le patrimoine bâti;
- originalité de la démarche et qualité artistique du projet;
- faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention;
- économie générale du projet, (réalisation et entretien).

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 01.06.2009), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 150 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

A l'issue de ses délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de recommander au maître de l'ouvrage pour réalisation le projet *Cultures* présenté par Paysagegestion SA.

ARCHITECTE MANDATAIRE

Daniel Piolino architecte CHAVANNES-RENENS VILLE

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le projet propose une cour à dominante minérale, structurée par une alternance de bandes plissées de béton et de gravier stabilisé. Des îlots végétaux allongés disposés de manière aléatoire apportent une dimension végétale à cette cour. Ils sont pour certains situés de façon à intégrer les arbres existants qui méritent d'être conservés. De nouveaux arbres et arbustes seront plantés en complément selon des objectifs pédagogiques. Le concept d'une cour-jardin minérale est très clair et bien développé. Il améliore nettement la situation existante en offrant un espace unitaire mettant en relation les bâtiments. Il permet une grande perméabilité, tant spatiale que visuelle, entre les massifs végétaux. La référence à la mémoire agricole du lieu est présente. La cour devient un espace multi-usages et évoque les mutations actuelles.